

SOFIDAP

GROUPE SOFIDA www.sofida.fr
 CONCESSIONNAIRE - RÉPARATEUR AGRÉÉ PEUGEOT
 DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE

S.A.S. au capital de 5 000 000 Euros
 R.C.S. Arras - Siren : 529 232 902
 FR 02 529 232 902 - APE 4511 Z
 329, avenue JF Kennedy
 62400 BETHUNE

www.sofida.fr/

Site de BETHUNE

329, avenue JF Kennedy
 B.P. 211
 62404 BETHUNE Cedex
 Tél. +33 (0)3 21 614 806
 Fax +33 (0)3 21 614 811
 Siret : 529 232 902 00021

Retrouvez-nous sur <http://concessions.peugeot.fr/saba>

Centre Contact Clientèle : +33 (0)9 70 809 120

Dépannage 24h/24h : Tél. 06 07 63 96 42

Reparation Vatin Fliex
 Virvement le 30/06.



PEUGEOT

STE SEPT LIEUX
 14 PL FAIDHERBE
 59100 ROUBAIX

9

VOUS AVEZ ETE ACCUEILLI PAR CHRISTOPHE COUVREUR

FACTURE en Euro N° 0188098

BETHUNE le 23.06.2017 A0

CAR	N° CLIENT	VOTRE COMMANDE	MARQUE	V.N.	N° IMMATRICULATION	KILOMÉTRAGE	N° COMMANDE
XXXXXX	9200 1003		PEUGEOT	VF3XDRHKH64070942	DR-396-MY	177496	22208
DESIGNATION		N° PIÈCE	QUANTITÉ / TEMPS	CT	PRIX UNITAIRE HORS TAXE	PRIX UNITAIRE NET HORS TAXE	MONTANT
FACTURATION UTILISEE : TAUX BAREME							
DEPOSE REPOSE COMPRESSEUR DE SUSPEN ENSION AR NETTOYAGE ET GRAISSAGE APPRENTISSAGE SUSPENSION AR CTRL ET RPT BATTERIE ET ESSAI			1,50 2		47,00	47,00	70,50
			1,00 2		47,00	47,00	47,00
BATTERIE 12V L3		19201 5600.TC	1	2	144,80	101,36	101,36
					30,0		
TOTAL HORS TAXE					MONTANTS TVA acquies sur les débits suivant autorisation de l'Administration		TOTAL T.T.C.
218,86					218,86		262,63 E
					43,77		

DATE D'ECHEANCE: 23.06.2017
 PRENEZ RENDEZ-VOUS EN LIGNE POUR L'ENTRETIEN DE VOTRE VEHICU
 LE 24H/24 ET 7J/7 SUR [HTTP://CNCESSIONS.PEUGEOT.FR/BETHUNE](http://CNCESSIONS.PEUGEOT.FR/BETHUNE)

exemplaire-CLIENT

COUPON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

N° document: 0188098 N° client: 1003 N° commande: 22208

230617 262,63 E



PEUGEOT OCCASIONS



PEUGEOT RAPIDE

CONDITIONS GENERALES DE VENTES - MODALITES DE REGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du Constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L.441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité des dites sommes. Tout retard de règlement de la part d'un professionnel donnera lieu, outre les pénalités de retard, au paiement d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€ (quarante euros).
 RESERVES DE PROPRIÉTÉ : le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.
 En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de notre Siège Social sera seul compétent. Toute réclamation doit être faite dans les huit jours après réception de la facture.